

PRÉAVIS N° 271

AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux et gestion de l'exercice 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons les comptes de la Commune pour l'année 2015.

Les comptes de l'exercice 2015 se soldent par un **résultat excédentaire de CHF 1'188'666.-**. Il est supérieur aux attentes puisque le budget 2015 prévoyait un résultat déficitaire de CHF 6'781'787.-.

Les éléments qui permettent d'expliquer cette différence sont les suivants :

- **Des recettes fiscales plus élevées que prévu**

A nouveau cette année les recettes fiscales ont été sensiblement plus élevées qu'attendu. Elles sont supérieures de 9.6 millions de francs aux prévisions budgétaires. Cet écart est principalement lié à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (+ 3,5 millions de francs), et surtout à l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+ 4,9 millions de francs). Ces excellents résultats, en particulier celui concernant les personnes morales de notre commune, sont des signes encourageants quant à la vitalité du tissu économique de Nyon et de sa région. Il est néanmoins important de souligner qu'une part importante de ces produits supplémentaires est due à un nombre réduit d'entreprises, ainsi qu'à des produits fiscaux des années antérieures. Ces phénomènes rendent les recettes fiscales en partie exceptionnelles et difficiles à anticiper pour les prochaines années.

- **Des charges maîtrisées**

La Municipalité constate avec satisfaction que les charges peuvent être considérées comme bien maîtrisées. En effet, les chapitres dont elle a la maîtrise (le groupe 30 lié aux salaires, le 31 relatif aux acquisitions de biens, services et marchandises, et le 36 afférent aux subventions) respectent les crédits qui avaient été accordés dans le cadre du budget. Elle souligne que globalement, les charges qui évoluent de manière plus forte que budgétisées sont celles dont elle n'a pas la maîtrise directe (en particulier la péréquation directe, la facture sociale, ou encore la facture cantonale des transports publics).

Ces éléments permettent de boucler les comptes 2015 sur un résultat positif.

2. Comptes de fonctionnement

Résultat comptable de l'exercice 2015

Le résultat comptable de l'exercice 2015 se présente comme suit :

Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014
Charges	Revenus			
CHF	CHF		CHF	CHF
		<i>Compte de fonctionnement</i>		
193'860'812.-		Total des charges	189'798'799.-	192'889'198.-
	195'049'478.-	Total des revenus	183'017'012.-	194'158'956.-
		Excédent de charges	6'781'787.-	
1'188'666.-		Excédent de revenus		1'269'758.-

Les charges totales s'élèvent à CHF 193'860'812.-, soit une augmentation de CHF 4'062'012.- par rapport au budget. Les recettes totales s'élèvent quant à elles à CHF 195'049'478.-, soit CHF 12'032'466.- de plus que les recettes budgétisées. Le résultat final présente ainsi un excédent de revenu de CHF 1'188'666.-.

Il convient de préciser que des affectations à des fonds de réserve d'un montant total de 3,5 millions de francs ont été réalisées au moment du bouclage des comptes. Ces affectations à des fonds de réserve sont détaillées dans le chapitre *Attribution aux fonds de réserve* ci-dessous.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est égal aux charges courantes moins les revenus courants. Les charges courantes correspondent aux charges totales moins les amortissements (33), les attributions aux fonds de réserve (38) et les imputations internes (39). Les revenus courants sont égaux aux revenus totaux moins les prélèvements sur les fonds de réserve (48) et les imputations internes (49). Un chiffre négatif signifierait que la Commune devrait emprunter pour financer ses dépenses courantes. Un chiffre positif permet à la Commune d'autofinancer une partie de ses investissements.

Les chiffres sont présentés dans le tableau ci-après :

Comptes 2015		Comptes 2014	Budget 2015
CHF		CHF	CHF
	<i>Comptes de fonctionnement</i>		
-158'484'082.-	Total dépenses courantes	-160'918'650.-	-162'537'106.-
176'800'647.-	Total recettes courantes	176'354'122.-	166'949'016.-
18'316'565.-	Résultat opérationnel	15'435'472.-	4'411'910.-
-12'957'693.-	Amortissements	-11'787'785.-	-10'922'971.-
-8'037'328.-	Attributions Fds de réserve	-6'231'814.-	-1'669'026.-
3'867'124.-	Prélèvements Fds de réserve	3'853'885.-	1'398'300.-
1'188'666.-	Excédent de revenus	1'269'758.-	
	Excédent de charges		-6'781'787.-

NYON · PRÉAVIS N° 271 AU CONSEIL COMMUNAL

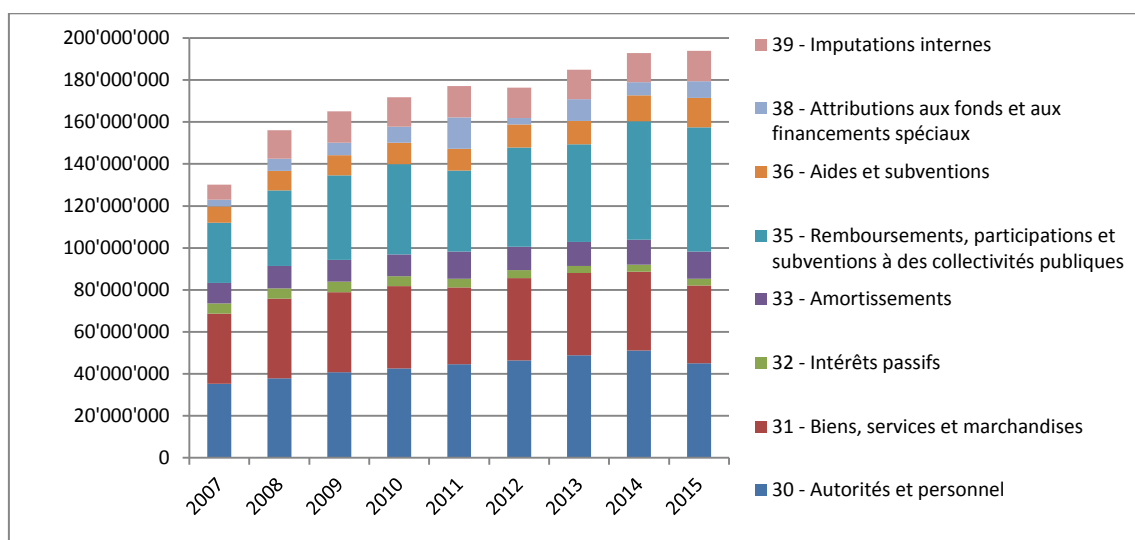
Le résultat opérationnel (ou marge d'autofinancement) est confortable, avec un montant de plus de 18,3 millions de francs. Cela signifie que la Ville de Nyon est capable de financer l'entier de ses charges de fonctionnement sans recourir à l'endettement. Cela démontre également qu'une bonne partie des investissements a pu être autofinancée cette année (54,8 %).

Il est néanmoins nécessaire de préciser que comme chaque année, ce revenu opérationnel positif est dû en grande partie à des revenus fiscaux issus des années antérieures. Ces rattrapages sont dépendants du rythme de taxation et donc fortement imprévisibles. Ainsi, ce résultat opérationnel, bien qu'élevé en 2015, reste sujet à de possibles fluctuations dans les années à venir, et n'est pas suffisant pour permettre de financer entièrement l'effort soutenu d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Comptes 2015 CHF	Comptes 2014 CHF	Variations par rapport aux comptes 2014 %	Budget 2015 CHF
Autorités et personnel	45'026'141.-	51'172'225.-	- 12.0	45'750'910.-
Biens, services et marchandises	37'148'855.-	37'563'342.-	- 1.1	39'637'010.-
Intérêts passifs	3'140'111.-	3'355'127.-	- 6.4	3'593'600.-
Amortissements	12'957'693.-	11'787'785.-	+ 9.9	10'922'971.-
Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques	59'198'782.-	56'426'241.-	+ 4.9	58'630'513.-
Aides et subventions	13'970'193.-	12'401'716.-	+ 12.7	14'925'074.-
Attributions à fonds de réserve et financements spéciaux	8'037'328.-	6'231'814.-	+ 29.0	1'669'026.-
Imputations internes	14'381'708.-	13'950'949.-	+ 3.1	14'669'696.-
Total	193'860'812.-	192'889'198.-	+ 0.5	189'798'799.-

Le graphique ci-après présente l'évolution des charges de fonctionnement par nature :



Les principaux écarts entre les comptes et le budget sont commentés ci-dessous.

Autorités et personnel

Le montant global des charges salariales des autorités et des collaborateurs de la Ville de Nyon respecte l'enveloppe qui avait été attribuée au budget 2015 (- CHF 724'769.- par rapport au budget). L'écart s'explique principalement par des rotations de personnel dont le remplacement n'est pas directement effectué.

Une diminution conséquente des charges salariales entre l'année 2015 et l'année 2014 peut être observée (- 6,1 millions). Cet écart s'explique par la reprise de son personnel par la Police Nyon Région, dont les charges salariales n'impactent donc plus le budget de la Ville. Après neutralisation de cet effet, les charges salariales augmentent en réalité de 1,2 million de francs, du fait des annuités statutaires et des nouveaux postes acceptés par préavis par votre Conseil. L'administration communale comprenait ainsi 285,2 EPT au 31 décembre 2015, contre 278,3 EPT au 31 décembre 2014¹.

Biens, services et marchandises

Analysé de manière globale, ce chapitre est de 2,5 millions de francs inférieur au budget 2015, ce qui laisse transparaître une bonne maîtrise des charges par la Municipalité. Il est cependant nécessaire de différencier les rubriques qui constituent ce chapitre comptable pour être en mesure de fournir une analyse plus fine, à savoir :

- les achats d'eau, d'énergie et de combustible (rubrique 312). La variation de cette rubrique explique la plus grande partie de l'écart du chapitre 31. En effet, la consommation énergétique de nos bâtiments, ainsi que les achats de fluides, ont été moins élevés que budgétisés, en particulier en ce qui concerne l'achat de gaz, qui a vu son prix d'achat baisser (- 2.4 millions de francs). Ainsi, ce sont plus de 2,9 millions de francs d'économies qui ont pu être réalisées par rapport au budget. Cependant, ces baisses de charges sont partiellement compensées par des baisses de recettes, comptabilisées dans la rubrique 43 - *Taxes, émoluments et produits de ventes* ;
- les enveloppes accordées pour entretenir les bâtiments, les routes, les canalisations, les espaces verts, les machines et le mobilier (rubriques 314 et 315) ont été respectées (- CHF 337'270.- par rapport au budget) ;
- quant aux autres dépenses composant le groupe 31 (achat de mobilier, matériel, honoraires, loyer et fermage, impôts et taxes payées) elles dépassent de CHF 753'000.- le budget 2015. Ce dépassement s'explique principalement par l'achat supplémentaire de produits alimentaires suite à l'augmentation du nombre d'heures de garde des enfants à la rubrique 761 (cf. préavis N° 231/2015 sur les crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2015) ; l'achat de matériel revendu à des particuliers par les Services industriels² (entièrement compensé par des recettes) ; les dégâts dus au vandalisme (non budgétisés) ; ainsi que le soutien de CHF 150'000.- accordé par votre Conseil à Nyon Région Télévision pour assurer sa survie en 2015 (préavis N° 205/2015).

Intérêts passifs

Les intérêts passifs payés par Nyon sur sa dette sont inférieurs aux prévisions budgétaires de 453'489.- et sont également moins élevés que les intérêts payés en 2014 (- CHF 215'016.-). En effet, malgré un effort d'investissement soutenu en 2015, la bonne marge d'autofinancement dégagée sur l'exercice permet de contenir la progression de l'endettement communal à 11,4 millions de francs. Cet endettement supplémentaire a été réalisé par un emprunt à un taux de 0 %, n'ayant ainsi pas d'impact sur les charges d'intérêt. A cela s'ajoute le renouvellement d'anciens emprunts à des taux plus favorables, ce qui permet de réduire le montant global des intérêts passifs.

¹ Il s'agit de la situation effective, qui prend ainsi en compte les vacances de postes, et non la situation théorique, à savoir le nombre d'EPT accordé et budgétisé. La personnel de police a été sorti de la statistique au 31 décembre 2014 afin de permettre la comparaison.

² Ces dépenses n'ont pas été budgétisées dans le cadre des budgets 2014, 2015 et 2016, suite à un changement de méthode de gestion des stocks des Services industriels, et afin d'avoir un retour d'expérience de quelques bouclements. Ces charges seront néanmoins budgétisées dans le cadre du budget 2017, de même que les recettes équivalentes. Jusqu'à présent, seul le bénéfice net de ces ventes était budgétisé, sous l'appellation *Bénéfices travaux, marchandises*.

NYON · PRÉAVIS N° 271 AU CONSEIL COMMUNAL

Ainsi, la répartition des emprunts par prêteur au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Emprunts à court, moyen et long terme en CHF	Situation au 31.12.2015	Situation au 31.12.2014	Variations
Emprunts à court terme	35'024'886.-	41'618'388.-	-6'593'502.-
Banque cantonale neuchâteloise	15'000'000.-	0.-	+15'000'000.-
Debiopharm SA	5'000'000.-	0.-	+5'000'000.-
Caisse de pension de la Poste	5'000'000.-	0.-	+5'000'000.-
UBS	10'000'000.-	10'000'000.-	0.-
ECA	24'886	118'388.-	-93'502.-
Debiopharm International SA	0.-	10'000'000.-	-10'000'000.-
Caisse d'épargne de Nyon	0.-	5'000'000.-	-5'000'000.-
VZ Depotbank AG	0.-	5'000'000.-	-5'000'000.-
La Poste – Caisse de pension	0.-	5'000'000.-	-5'000'000.-
BCV	0.-	6'500'000.-	-6'500'000.-
Emprunts à moyen et long terme	133'000'000.-	115'000'000.-	+18'000'000.-
UBS	6'000'000.-	6'000'000.-	0.-
Crédit Suisse	5'000'000.-	5'000'000.-	0.-
DEXIA	12'500'000.-	12'500'000.-	0.-
BCV	5'000'000.-	0.-	+5'000'000.-
BCGE	10'000'000.-	10'000'000.-	0.-
PostFinance	34'000'000.-	34'000'000.-	0.-
Caisse de pension de l'Etat de Genève	5'000'000.-	5'000'000.-	0.-
La Poste – Caisse de pension	21'000'000.-	16'000'000.-	+5'000'000.-
SUVA	29'500'000.-	21'500'000.-	+8'000'000.-
Luzerner Pensionskasse	5'000'000.-	5'000'000.-	0.-
Total	168'024'886.-	156'618'388.-	+11'406'498.-

Au moment de la rédaction de ce préavis, le niveau d'endettement de la Commune s'élevait au même niveau qu'au 31 décembre 2015, soit à 168 millions de francs.

Amortissements

L'ensemble du chapitre est supérieur de CHF 2'034'722.- par rapport au budget 2015, et progresse de CHF 1'169'909.- par rapport au bouclage 2014. Cette augmentation s'explique par la progression du nombre de préavis à amortir en lien avec l'effort d'investissement conséquent consenti depuis quelques années.

La Municipalité a également décidé d'amortir entièrement trois anciens préavis :

- Préavis N° 93/1992 : *Transformation et rénovation des bâtiments de la Place du Château 1 et 3*
- Préavis N° 13/1994 : *Travaux de réfection des installations techniques de la piscine de Colovray*
- Préavis N° 39/1995 : *Etude restauration et transformation du Château*

En effet, les deux premiers préavis prévoient des travaux sur des bâtiments qui depuis lors ont fait l'objet de rénovations ou transformations complémentaires. Il paraissait donc nécessaire d'amortir entièrement ces préavis qui ne correspondaient plus à l'état actuel de l'objet. Concernant le troisième préavis, l'amortissement de l'étude sur une durée de trente ans ne correspond plus aux pratiques actuelles et aux dispositions du Règlement sur la comptabilité

NYON · PRÉAVIS N° 271 AU CONSEIL COMMUNAL

des communes. Sa durée d'amortissement a donc été ramenée à 10 ans par un amortissement supplémentaire.

Remboursements, participation, subventions à des collectivités publiques

Les rubriques liées à la péréquation intercommunale et à la participation à la facture sociale sont présentées ci-après :

Péréquation et facture sociale	Comptes 2015 CHF	Comptes 2014 CHF	Variation par rapport aux comptes 2014 en %	Budget 2015 CHF
PC à domicile et hébergement	8'010'990.-	7'570'551.-	+ 5.8	8'010'990.-
RI et participation cant. à l'assurance chômage	8'798'763.-	8'244'592.-	+ 6.7	8'821'392.-
Subventions et aides personnes handicapées	3'910'578.-	3'630'618.-	+ 7.7	3'910'578.-
Prestations pour la famille et autres prest. soc.	1'016'718.-	730'994.-	+ 39.1	994'089.-
Subventions primes d'assurance-maladie	2'508'380.-	2'088'144.-	+ 20.1	2'508'380.-
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'008'501.-	963'282.-	+ 4.7	1'008'501.-
Différentiel sur facture sociale de l'année précédente	1'215'980.-	853'837.-	+ 42.4	0.-
Facture sociale	26'469'910.-	24'082'018.-	+ 9.9	25'253'930.-
Participation fonds de péréquation directe	22'301'798.-	21'388'075.-	+ 4.3	21'369'341.-
Remboursements fonds péréquation directe	-13'966'340.-	-13'757'477.-	+ 1.5	-13'966'340.-
Remboursements dépenses thématiques	0.-	0.-		0.-
Péréquation directe	8'335'458.-	7'630'598.-	+ 9.2	7'403'001.-
Totaux	34'805'368.-	31'712'616.-	+ 9.8	32'656'931.-

La progression de la participation de Nyon aux charges cantonales reste conséquente entre 2014 et 2015, que ce soit pour la facture sociale (+9,9 %) ou pour la péréquation directe nette (+9,2 %), soit une progression totale des charges de péréquation de 9,8 %.

Cette progression marquée est également renforcée par les décomptes définitifs 2014 concernant la facture sociale (+ CHF 1'215'980.-) et la péréquation (+ CHF 932'457.-). Ces montants supplémentaires non-budgétisés ont néanmoins pu être neutralisés comptablement par le prélèvement sur le fonds de réserve *Provision solde péréquation* d'une provision constituée dans ce but.

Les autres charges comptabilisées dans le chapitre 35 concernent les participations de Nyon à des associations intercommunales (Police Nyon-Région, SDIS Nyon-Dôle, Centre social régional, ORPC, etc.). De manière générale, ces participations sont en ligne avec les montants budgétisés. A noter néanmoins que suite à un excédent de recettes durant l'exercice 2015 de la Police Nyon Région, un remboursement de la participation de Nyon d'un montant de CHF 907'434.- a été effectué par la PNR.

Aides et subventions

Les aides et subventions qui ont été accordées en 2015 sont inférieures de CHF 954'881.- par rapport au montant budgétisé. Des contributions plus élevées que budgétisées ont été allouées à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), ainsi qu'à la facture cantonale des transports publics (deux éléments non-maîtrisables par la Municipalité) et CHF 150'000.- supplémentaires de subventions aux clubs sportifs ont été

accordés par votre Conseil en cours d'année³. Néanmoins, le financement des couvertures de déficits de certaines crèches s'est avéré moins élevé que prévu, en lien avec un correctif de la subvention 2014 sur 2015, et diverses autres subventions n'ont été que partiellement allouées. Cela a permis de respecter le cadre budgétaire fixé.

Attributions aux fonds de réserve

Les attributions à des fonds de réserve s'élèvent à plus de 8 millions de francs en 2015. Plusieurs éléments viennent expliquer ce montant.

Plusieurs attributions à des fonds de réserve ont été réalisées afin de boucler à zéro certains chapitres comptables financés par des taxes et dont l'éventuel excédent de revenu ne peut pas financer le ménage courant.

Les participations au financement des infrastructures de la part des propriétaires et promoteurs immobiliers impliqués dans le développement de plan de quartier ont également été attribuées aux fonds de réserve correspondants. Ce montant s'élève à près de 1,7 million de francs en 2015.

Finalement des provisions supplémentaires ont été réalisées. Dans la continuité du bouclage 2014, et afin de soutenir la politique active d'acquisition et de maîtrise foncière voulue par la Municipalité, 2 millions de francs ont été attribués au fonds de réserve 9282.20 – *Achat futur de terrains*. De plus, 1,5 million de francs a été provisionné afin de financer le décompte final 2015 de la péréquation intercommunale et de la facture sociale, qui sera reçu durant l'année 2016.

Imputations internes

Les imputations internes sont des écritures qui permettent d'avoir une vision plus fine des coûts des différents services. Elles figurent en charges et en revenus pour un montant total identique.

Les principales imputations peuvent être segmentées comme suit :

- les imputations d'une partie des charges des services transversaux sur les Services industriels ;
- les imputations entre services « de terrain » ;
- les imputations à l'intérieur d'un service, par exemple des charges de la section « administrative » sur les sections « de terrain ».

L'évolution de cette rubrique résulte de l'évolution des charges et des clés de répartition de ces différents coûts.

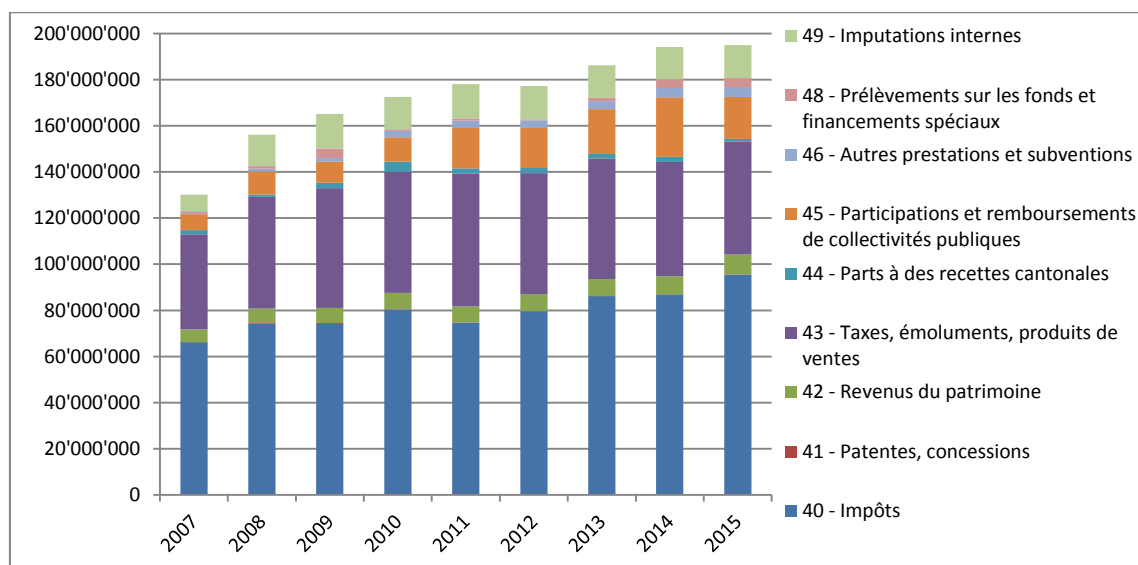
³ Cf. préavis N° 212/2015

Revenus de fonctionnement

Les principales rubriques se présentent comme suit :

Revenus de fonctionnement	Comptes 2015 CHF	Comptes 2014 CHF	Variation par rapport aux comptes 2014 en %	Budget 2015 CHF
Impôts	95'534'434.-	86'876'565.-	+ 10.0	85'920'000.-
Patentes et concessions	62'084.-	63'295.-	- 1.9	82'600.-
Revenu du patrimoine	8'658'098.-	7'836'182.-	+ 10.5	8'636'937.-
Taxes, émoluments, produits ventes	49'006'975.-	49'591'020.-	- 1.2	47'892'154.-
Part à des recettes cantonales	1'132'301.-	2'143'652.-	- 47.2	2'000'000.-
Participations et remboursements de collectivités publiques	18'112'591.-	25'878'252.-	- 30.0	17'995'706.-
Autres prestations et subventions	4'294'164.-	3'965'156.-	+ 8.3	4'421'619.-
Prélèvements sur fonds de réserve et financements spéciaux	3'867'124.-	3'853'885.-	+ 0.3	1'398'300.-
Imputations internes	14'381'708.-	13'950'949.-	+ 3.1	14'669'696.-
Total	195'049'478.-	194'158'956.-	+ 0.5	183'017'012.-

Le graphique ci-après présente l'évolution dans le temps des revenus de fonctionnement :



Les variations entre les comptes et le budget 2015 sont expliquées dans les chapitres suivants.

Impôts

Le tableau ci-dessous détaille les résultats et les écarts par impôt :

Impôts	Comptes 2015 CHF	Comptes 2014 CHF	Variation par rapport aux comptes 2014 en %	Budget 2015 CHF
Impôt sur le revenu	49'555'412.-	48'173'531.-	+ 2.9	46'700'000.-
Impôt sur la fortune	7'560'669.-	6'737'246.-	+ 12.2	6'600'000.-
Impôt à la source	3'382'277.-	3'411'650.-	- 0.9	4'400'000.-
Impôt spécial des étrangers	1'637'468.-	1'395'471.-	+ 17.3	1'800'000.-
Rétrocession impôt frontaliers	5'545'222.-	3'818'619.-	+ 45.2	4'700'000.-
Total personnes physiques	67'681'048.-	63'536'517.-	+ 6.5	64'200'000.-
Impôt bénéficiaire net	16'401'855.-	13'382'547.-	+ 22.6	11'700'000.-
Impôt sur le capital	411'107.-	327'424.-	+ 25.6	250'000.-
Impôt compl. immeubles	656'287.-	658'910.-	- 0.4	580'000.-
Total personnes morales	17'469'249.-	14'368'881.-	+ 21.6	12'530'000.-
Impôt foncier	5'689'457.-	5'500'066.-	+ 3.4	5'000'000.-
Droits de mutation	2'755'875.-	2'362'468.-	+ 16.7	2'400'000.-
Successions et donations	1'582'543.-	936'861.-	+ 68.9	1'600'000.-
Impôts sur chiens	36'012.-	36'148.-	- 0.4	40'000.-
Impôts récupérés après défalcons	320'250.-	135'624.-	+ 136.1	150'000.-
Taxes sur boissons	0.-	250.-	- 100.0	7'600.-
Taxes sur tabacs	2'006.-	4'250.-	- 52.8	5'000.-
Anticipations et concessions	60'077.-	58'795.-	+ 2.2	70'000.-
Intérêts moratoires	734'735.-	99'581.-	+ 637.8	550'000.-
Recettes diverses (tombolas-lotos)	2'337.-	5'257.-	- 55.5	4'700.-
Impôt sur gains immobiliers	1'132'301.-	2'143'652.-	- 47.2	2'000'000.-
Autres recettes fiscales	12'315'593.-	11'282'953.-	+ 9.2 %	11'827'300.-
Total	97'465'890.-	89'188'351.-	+ 9.3 %	88'557'300.-

La lecture globale des recettes fiscales laisse apparaître que, dans l'ensemble, les impôts et taxes encaissés en 2015 sont plus élevés que ce qui avait été budgétisé. C'est particulièrement le cas pour les impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales. La progression par rapport aux comptes 2014 est également très marquée, avec plus de 8,2 millions de francs de recettes fiscales supplémentaires. Une analyse détaillée par type d'impôt vous est proposée ci-dessous :

Impôts des personnes physiques

Le montant de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (hors impôt à la source, impôt frontaliers et impôt spécial des étrangers) a été supérieur aux attentes et prévisions élaborées lors du budget (+ CHF 3,8 millions).

Afin de bien appréhender ce différentiel, il est utile de préciser la structuration de cet impôt par année fiscale⁴ :

En centaines de milliers de CHF

Année fiscale	Total	2015	2014	2013	2012 et anté.
Revenu ⁵	46'888.-	37'808.-	4'347.-	3'491.-	1'242.-
Fortune	7'561.-	5'895.-	914.-	303.-	448.-
Total	54'449.-	43'703.-	5'261.-	3'794.-	1'690.-
En %	100.00	80.3	9.7	7.0	3.1

⁴ Par année fiscale ou année de taxation, il faut comprendre l'année où les revenus ont été réalisés par le contribuable. Il faut également préciser que le système fiscal veut que le contribuable paie des acomptes lors de l'année « n », puis, une fois son dossier taxé, un produit correspondant à la différence entre la facture finale (suite à la taxation) et les acomptes est constaté dans les comptes.

⁵ Ce tableau n'intègre que le produit de l'impôt sur le revenu en lien avec les revenus périodiques. Les prestations en capital (par exemple suite à la perception d'un montant du deuxième pilier) ne sont pas pris en considération.

A nouveau, une part conséquente de l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques est issue de prélèvements correspondants aux années fiscales précédentes (19,7 % pour un montant de plus de 10,7 millions de francs). On constate néanmoins que ce produit d'impôt issu des années précédentes tend à diminuer depuis deux ans et devrait se stabiliser.

En prenant en compte uniquement les rentrées fiscales des personnes physiques pour l'année en cours (année fiscale 2015 pour comptes 2015 et année fiscale 2014 pour comptes 2014), il est constaté que l'impôt sur le revenu des personnes physiques progresse de 2,3 millions de francs (+6,3 %) et l'impôt sur la fortune de 0,9 million de francs (+18,3 %). Ces chiffres sont encourageants et démontrent que les recettes fiscales suivent, à un rythme plus rapide, le développement de la ville et l'augmentation de sa population.

La rétrocession de l'impôt frontalier affiche également une progression marquée (+1,7 million par rapport aux comptes 2014 ; +0,8 million par rapport au budget 2015). Ce résultat est en rapport avec l'augmentation constatée du nombre de frontaliers au niveau du canton, du district et avec le nombre d'inscriptions auprès de la Commune. En contrepartie, l'impôt à la source a été sur-budgétisé, mais reste proche du montant encaissé lors de l'exercice 2014.

Impôts des personnes morales

Les impôts sur les personnes morales (bénéfice, capital et impôt complémentaire sur immeubles) sont sensiblement plus élevés qu'attendu. Ils sont de 4.9 millions supérieurs au budget (39,4 %) et en progression de 3,1 millions de francs par rapport à l'exercice 2014 (+21,6 %).

Comme l'année précédente, l'impôt sur le bénéfice affiche à nouveau un taux de récupération important des recettes des années précédentes (31,8 %), rendant cet impôt très volatil. Néanmoins, l'impôt sur le bénéfice progresse quand même de plus d'un million à année fiscale comparable (année fiscale 2015 pour comptes 2015 et année fiscale 2014 pour comptes 2014), soit une augmentation de 10,5 %.

Ce bon résultat s'explique par de très bons résultats d'un gros contributeur, et par la progression globale du bénéfice des grosses entreprises établies à Nyon. Néanmoins, il est important de rappeler que seulement huit entreprises contribuent à la moitié de l'impôt sur le bénéfice perçu. Les trois entreprises qui contribuent le plus à l'impôt sur le bénéfice en 2015 totalisent à elles seules près de 40 % des recettes totales, rendant cet impôt fortement volatil et dépendant de la conjoncture.

Les autres types d'impôts liés aux personnes morales (capital et impôt complémentaire sur les immeubles) n'amènent pas de commentaires particuliers.

Autres types d'impôts

Les autres types d'impôts sont dans l'ensemble en ligne avec le budget. Le résultat de l'impôt sur les gains immobiliers confirme une baisse de recettes qui était attendue et qui témoigne d'un ralentissement du marché de l'immobilier. A contrario, l'impôt foncier progresse avec l'augmentation du nombre de propriétaires due aux nouvelles constructions réalisées à Nyon.

Patentes et concessions

Les montants sont de faible importance avec un résultat légèrement en-dessous du montant budgétisé, mais en ligne avec les montants encaissés en 2014.

Revenus du patrimoine

Ils sont composés notamment du produit des intérêts, des locations immobilières, des dividendes perçus sur participations de la Ville, des droits de superficie et des taxes de stationnement.

Dans l'ensemble, les recettes perçues correspondent aux montants budgétisés. Des intérêts moratoires plus élevés que prévus, un bon rendement de nos placements du patrimoine financier en 2015, ainsi que des recettes en lien avec des locations globalement plus élevées

viennent compenser des recettes de stationnement moins élevées que budgétisées (- CHF 662'000.-).

Taxes, émoluments, produits des ventes

Les recettes globales de ce chapitre sont plus élevées que celles budgétisées pour un peu plus de 1,1 million de francs. Pour comprendre ces écarts, il est nécessaire de dissocier les différentes sources de recettes. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous :

Plus de 1,4 million de francs de recettes nettes non budgétisées ont été perçues en 2015 à titre de contributions compensatoires de stationnement et financement des infrastructures de la part de propriétaires et de promoteurs, lors de la délivrance de permis de construire (rubriques 430 et 431). Ces montants ont été par la suite entièrement reversés aux fonds de réserves correspondants.

Concernant les diverses taxes de raccordement et d'utilisation perçues (434), elles sont dans l'ensemble moins élevées que prévu (- CHF 613'000.-). En effet, les raccordements, difficiles à prévoir, ont dégagé moins de recettes que prévu, de même que la taxe au sac dont les revenus baissent chaque année depuis son introduction, et qui a rapporté CHF 175'000.- de moins que le montant attendu.

Les recettes liées à la vente de fluides par les SI (poste principal de la rubrique 435) sont 1 million de francs moins élevées que les montants budgétisés. Cela s'explique par une baisse des recettes de vente de gaz, en lien avec la baisse du prix d'achat du fluide qui a été répercutée sur les tarifs. Ce manque à gagner est néanmoins entièrement compensé par une baisse des charges d'achat de gaz, présenté dans le chapitre *Biens, services et marchandises*. De même, la vente non-budgétisée par les SI de marchandises et de services à particuliers (1,4 million de francs, partiellement compensé par des charges, cf. chapitre *Biens, services et marchandises*), viennent augmenter les recettes globales de cette rubrique par rapport au budget.

Les recettes liées aux remboursements de traitements (436) des assurances accident et perte de gains maladie en cas d'absence de collaborateurs, et qui ne sont pas budgétisées, viennent augmenter les recettes pour environ CHF 464'000.-.

Finalement, les recettes diverses (439) sont plus basses qu'attendues (- CHF 328'000.-), notamment en lien avec la renégociation du contrat de prestations liant les SI et TRN, et donc avec la baisse de la facturation de ces prestations.

Part à des recettes cantonales

Cette rubrique enregistre la part de la Commune à l'impôt sur les gains immobiliers. Comme précisé précédemment, les recettes de gains immobiliers sont en nette baisse en 2015 par rapport à 2014 (- 1 million de francs), et viennent confirmer les prévisions d'un resserrement du marché immobilier qui avait été pris en compte dans l'élaboration du budget. Ce type d'impôt est par ailleurs difficile à évaluer au vu de son caractère très aléatoire.

Participations et remboursements de collectivités publiques

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel le « retour » du fonds de péréquation intercommunale, soit un produit calculé en fonction du nombre d'habitants. A noter que la recette par habitant augmente en fonction de la population totale de la collectivité, ceci afin notamment d'indemniser les villes-centres pour les dépenses supplémentaires supportées par ces dernières (coût d'une infrastructure utile à un bassin de population plus important que les seuls habitants de la ville)⁶.

Ce chapitre enregistre également les différentes subventions et participations que la Ville de Nyon reçoit du Canton, de la Confédération ou des différentes Communes avec lesquelles elle collabore. C'est également sous cette rubrique que sont enregistrées les différentes prestations que Nyon refacture au SDIS Nyon-Dôle et à Police Nyon Région.

⁶ Pour le détail du calcul se référer au préavis N° 182/2014 sur le budget 2015.

Les recettes comptabilisées dans cette rubrique sont dans l'ensemble en ligne avec le budget. La forte baisse par rapport aux comptes 2014 s'explique principalement par la fin de la refacturation des charges de personnel à la Police Nyon Région, suite à la reprise de ses collaborateurs au 1^{er} janvier 2015. Cette baisse de recettes se compense par une baisse de charges équivalente à la rubrique 30 – *Autorités et personnel* (cf. chapitre correspondant ci-dessus).

Autres prestations et subventions

Ces prestations correspondent notamment aux participations des parents pour les crèches et garderies et à la participation de l'UEFA à l'entretien du site de Colovray.

Les recettes provenant des apports des parents se sont avérées de manière générale plus élevées que prévu (+ CHF 328'000.-). En contrepartie, les montants refacturés à l'UEFA ont été moins élevés que ce qui avait été budgétisé, en lien avec le fait que l'association a repris la conciergerie à sa charge en 2015.

Prélèvements sur fonds de réserve

Plusieurs prélèvements sur fonds de réserve ont été opérés en 2015, à savoir :

- deux montants de respectivement CHF 932'457.- et CHF 1'215'980.-, pour un total de CHF 2'148'437.-, ont été prélevés sur le fonds de réserve constitué afin d'absorber les décomptes définitifs 2014 de la péréquation intercommunale et de la facture sociale, et qui sont chaque année envoyés et comptabilisés sur l'exercice comptable de l'année qui suit ;
- un prélèvement sur le fonds de réserve du Service du feu (CHF 919'438.-) afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre ;
- un prélèvement de CHF 86'130.- sur le fonds *Développement touristique*, afin d'égaliser partiellement le chapitre N° 162 – *Fonds pour le développement touristique* ;
- un prélèvement de CHF 3'489.- sur le fonds *Développement durable* afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre comptable ;
- un prélèvement de CHF 58'066.- sur le fonds *Ordures ménagère, décharge* afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre comptable ;
- un prélèvement de CHF 308'784.- sur le fonds *Protection civile*, afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre comptable ;
- deux prélèvements de CHF 279'210.- et CHF 13'570.- sur les fonds de réserve *P.Q. Reposoir, Petite Prairie* et *PQ Vy-Creuse*, afin de financer des charges afférentes au développement de ces quartiers ;
- un prélèvement de CHF 50'000.- sur le fonds de réserve *Efficacité énergétique et énergie renouvelable*, afin d'assurer un financement complémentaire au projet de géothermie profonde.

Imputations internes

Elles sont le pendant des imputations internes comptabilisées en charges. Elles ont dès lors été commentées dans le chapitre relatif à ce dernier.

3. Comptes d'investissement

Résultat

Comptes 2015		Budget	Comptes
Charges	Revenus	2015	2014
CHF	CHF	CHF	CHF
		<i>Compte d'investissements</i>	
38'346'970.-		Total des charges	49'926'000.-
	4'927'780.-	Total des revenus	2'729'000.-
	33'419'190.-	Dépenses nettes d'investissements	47'719'000.-
			29'549'787.-

Les investissements de l'année 2015 progressent encore de 4,9 millions de francs par rapport à 2014 pour un total brut de 38.3 millions de francs. Les recettes d'investissement s'élèvent elles à 4,9 millions de francs, pour un montant net d'investissement de plus de 33,4 millions francs. Malgré un montant total inférieur aux prévisions budgétaires, l'effort d'investissement conséquent vient témoigner de la phase de concrétisation des projets importants entrepris durant la législature par la Municipalité.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissements	Situation au	Situation au	Variations
Rubriques	31.12.2015	31.12.2014	CHF
	CHF	CHF	
Investissements	38'202'988.-	33'407'074.-	4'795'914.-
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	5'326'718.-	10'138'272.-	-4'811'554.-
Bâtiments et constructions	24'607'663.-	11'760'598.-	12'847'065.-
Installations des Services industriels	5'706'072.-	8'915'628.-	-3'209'556.-
Forêts	71'327.-	15'657.-	55'670.-
Machines, mobilier et véhicules	815'062.-	716'782.-	98'280.-
Marchandises et approvisionnements	-139'041.-	110'973.-	-250'014.-
Autres biens (achat de terrain notamment)	1'815'186.-	1'749'165.-	66'022.-
Prêts et participations permanentes	0.-	0.-	0.-
Autres prêts et participations	0.-	0.-	0.-
Autres subventions	143'982.-	75'000.-	68'980.-
Autres dépenses d'investissements	143'982.-	75'000.-	68'980.-
Total	38'346'970.-	33'482'074.-	4'864'896.-

Moins élevées qu'en 2014, les dépenses de génie civil et d'assainissement les plus importantes ont concerné principalement les infrastructures routières de desserte du quartier de la Petite Prairie (giratoire et allée de la Petite Prairie) pour 2 millions de francs (préavis N° 142/2014),

NYON · PRÉAVIS N° 271 AU CONSEIL COMMUNAL

ainsi que les mesures de priorisation des lignes de transports publics (préavis N° 125/2013) pour 0,8 million de francs.

Les investissements consentis dans les bâtiments sont les plus importants en 2015, avec un total de près de 25 millions de francs. Les bâtiments scolaires sont les principaux concernés, avec en particulier les études pour l'extension et la rénovation du complexe scolaire du Couchant pour 1,4 millions de francs (préavis N° 95/2013), les études pour la construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir pour 3 millions de francs (préavis N° 152/2014) et l'extension du complexe scolaire, culturel et sportif de Nyon-Marens pour 8,5 millions de francs (préavis N° 179/2015). La construction du centre d'exploitation des routes et voirie (CERV) et de la nouvelle déchèterie (préavis N° 115/2013) a elle entraîné 6,9 millions de francs d'investissements en 2015, tandis que 1,1 million de francs a été consenti pour la rénovation du Temple (préavis N° 85/2013).

Finalement, les principales dépenses en lien avec les Services industriels concernent la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière pour 0,9 million de francs (préavis N° 215/2015).

Recettes d'investissement

Recettes d'investissements			
<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2015 CHF</i>	<i>Situation au 31.12.2014 CHF</i>	<i>Variations CHF</i>
Participations de tiers	3'976'776.-	3'205'974.-	770'801.-
Ventes de terrains	270'000.-	0.-	270'000.-
Participations de tiers	3'706'776.-	3'205'974.-	500'801.-
Subventions	951'004.-	726'312.-	224'692.-
Confédération	287'004.-	0.-	287'004.-
Canton	664'000.-	726'312.-	-62'312.-
Autres subventions	0.-	0.-	0.-
Total	4'927'780.-	3'932'287.-	995'493.-

Les participations de tiers concernent pour l'essentiel les crédits d'extension des Services industriels (taxes de raccordements par exemple).

Des subventions ont été également perçues de la part de collectivités publiques. Il s'agit notamment de subventions fédérales pour la rénovation du Temple, de subventions cantonales pour la construction du CERV et de la déchèterie ou de subventions du Conseil régional pour le financement des infrastructures routières.

4. Conclusion

La Municipalité est satisfaite du bon résultat de l'exercice 2015. Elle souligne en particulier les recettes fiscales en forte hausse qui permettent de financer le développement de la ville et les investissements indispensables à l'adaptation de ses infrastructures, tout en contrôlant la progression de l'endettement.

Cette situation conjuguée à une stricte maîtrise des charges doit permettre d'appréhender sereinement la prochaine législature, tout en gardant à l'esprit que l'effort d'investissement soutenu à l'heure actuel, de même que la diminution attendue des recettes fiscales en lien avec la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), auront des impacts conséquents sur les budgets des années futures. Elles devront être prises en compte dans l'équilibre global des finances communales.

NYON · PRÉAVIS N° 271 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 271 concernant les comptes communaux de l'exercice 2015,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- décide :**
1. d'approuver la gestion de l'exercice 2015 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
 2. d'approuver les comptes de l'exercice 2015 ;
 3. de porter l'excédent de revenu de CHF 1'188'666.- en augmentation du compte N° 9290.01 - *Capital*.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe

- Brochure des comptes communaux de l'exercice 2015 ;
- Rapport de gestion 2015 (par voie électronique, la version papier sera distribuée lors de la séance du 30 mai 2016).

Séances de la Commission

Municipal délégué	M. Claude Uldry
Dates	Jeudi 19 mai 2016 à 20h00 Jeudi 26 mai 2016 à 20h00
Lieu	Pl. du Château 3, Salle des maquettes